



RAPPORT D'ACTIVITÉS **2013**

10 rue Causserouge 33000 Bordeaux tél. 05 56 92 65 98

Mél : astibordeaux@gmail.com

Site Internet : <http://www.astibordeaux.org>

Association reconnue d'intérêt général

SOMMAIRE

Introduction	3
Les cours de français et d'alphabétisation	5
• Le fonctionnement.....	5
• L'équipe	7
• Le public et la fréquentation	8
• La formation et les actions pédagogiques	9
• Eté 2013	9
Les permanences juridiques et administratives	10
Les permanences consacrées au conseil juridique	10
• L'organisation	10
• Le public	10
• Les demandes	11
• Les outils	14
• Le contexte juridique	14
• Les formations données à l'Asti.....	15
Les permanences administratives	17
Le service de domiciliation.....	18
Les liens avec la F.A.S.T.I.	21
Les représentations extérieures	23
• Représentation dans des Associations	23
• Représentation dans des Collectifs	23
Planète.....	23
Tem. Pref (témoignages préfecture).....	24
M.I.E. (mineurs isolés étrangers).....	26
Autres actions ou représentations	26
Conclusion	28

INTRODUCTION

Depuis 1968 l'ASTI de Bordeaux s'est fixée comme objectif de lutter, aux cotés des personnes étrangères ou d'origine étrangère, contre toutes les formes de discriminations, et de promouvoir les idées de libre circulation et libre installation.

Nos activités, assurées exclusivement par des bénévoles dans un esprit de solidarité, tendent à la fois à apporter un soutien effectif à notre public ainsi qu'à informer et mobiliser sur les situations des personnes immigrées en France.

Afin de tenter de remplir au mieux nos objectifs statutaires, nous avons mis en place deux types d'activités : des activités hebdomadaires permanentes et des activités dites ponctuelles en fonction de la demande et de la situation sociopolitique du moment.

1. les activités permanentes concernent des services coordonnés visant à permettre aux personnes reçues d'accéder à un statut de citoyen à part entière :
soutien juridique et administratif
soutien linguistique

2. les activités d'information sur la condition des personnes étrangères, qui passent par l'organisation de formations, la participation à des collectifs, à des réunions inter-associatives...

Notre action s'insère dans un tissu associatif plus large et contribue, à son échelle, à améliorer la situation des personnes étrangères, en leur apportant une écoute et un soutien. L'ASTI est aussi un lieu d'accueil, de conseil et de cordialité, et offre à son public la possibilité de tisser des liens sociaux. Notre but est également d'informer le plus largement possible sur la précarisation continue de la condition des étrangers en France, et de combattre les préjugés, souvent ancrés, sur cette thématique.

Je qualifierai de « banale » et sans surprise l'année 2013 en matière d'immigration sauf bien sûr pour les 27000 personnes expulsées pour qui tout reste à faire pour espérer un avenir meilleur. En effet pas de modification (durcissement) du CESEDA et pas de circulaires assassines.

Déjà, lors du rapport d'activités 2012, j'évoquais la probable faible, voire très faible, régularisation engendrée par la circulaire « Valls » de novembre 2012. Les chiffres, hélas, confirment nos craintes : à peine 10000 régularisations au titre de la dite circulaire pour l'année 2013. Tant mieux pour les courageux et méritants bénéficiaires mais il va nous falloir rester vigilants avec tous les recalés qui sont bien plus nombreux et maintenant bien identifiés par les services préfectoraux.

Lors du précédent rapport annuel, j'évoquais la reprise des discussions avec les services préfectoraux que je qualifiais de « positive ». Erreur d'appréciation, ces entrevues n'ont apporté aucune réponse aux questions posées et aucune amélioration du service aux demandeurs. Bien au contraire la mise en route du système de rendez-vous, s'il a supprimé l'image négative de la queue des demandeurs devant les préfectures, s'avère inaccessible et incompréhensible pour la très grande majorité des demandeurs.

De manière générale, nous menons à l'ASTI Bordeaux un combat de longue haleine, demandant persévérance, avec ses moments de victoire et ceux de découragement, et sommes confrontés à des situations humaines parfois très difficiles.

Un hommage doit être rendu à ces hommes et femmes que nous recevons quotidiennement qui, malgré leurs parcours de vie complexes et semés d'embûches, se battent pour survivre et vivre dans la dignité !

En vous souhaitant une bonne lecture de ce rapport d'activités,

Frédéric ALFOS,
Président de l'ASTI Bordeaux

LES COURS DE FRANÇAIS ET D'ALPHABÉTISATION

INTRODUCTION

Les personnes immigrées qui suivent les cours de français et d'alphabétisation de l'ASTI viennent pour un apprentissage de la langue ou de la lecture et de l'écriture, mais aussi plus largement en vue d'acquérir une autonomie au quotidien : comprendre les modes de vie, les institutions, les modes de communication dans la société du pays d'accueil, ceci afin de rompre leur isolement et de s'insérer au mieux.

Notre association a toujours pris en compte cette dimension : nous sommes un maillon de l'insertion des migrants. Dans cette optique, la qualité de l'accueil de ces personnes et la convivialité des cours nous apparaissent primordiaux.

Certaines personnes qui viennent prendre des cours dans notre association entreprennent en parallèle des démarches, via les permanences juridiques et administratives, en vue de résoudre des problèmes ou interrogations liés à leur séjour en France.

Depuis la mise en place de cette activité, les différents coordinateurs qui se sont succédés ont œuvré dans le sens de cette intégration, en adaptant année après année l'accueil et les méthodes pédagogiques.

LE FONCTIONNEMENT

Les horaires et les groupes :

L'activité de formation en langue française et alphabétisation a lieu les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 20h30.

Les apprenants sont répartis en sept groupes de niveau :

Groupe "alphabétisation" : composé de personnes analphabètes. Il s'agit de personnes ne sachant ni lire, ni écrire (ou très peu) et n'ayant pas ou peu été scolarisées, mais parlant assez bien français.

➤ *Groupes "débutants" 1, 2 3 et 4* : composés de personnes arrivées depuis peu. Ces personnes, souvent scolarisées dans leur pays d'origine, n'ont aucune connaissance de la langue française, et n'ont pour certaines jamais été familiarisées avec l'alphabet latin.

➤ *Groupe "intermédiaires"* : composé de personnes possédant quelques rudiments de la langue française. L'objectif de ce groupe est donc axé sur l'acquisition de compétences de communication orales (compréhension, production, discrimination et correction phonétique).

➤ *Groupe "avancés"* : Ces personnes maîtrisent les compétences de production et de compréhension orales, l'objectif porte donc sur l'acquisition et la maîtrise des compétences écrites de communication (compréhension et production) et le perfectionnement oral.

L'organisation de tous ces cours sur trois créneaux horaires (15h30-17h, 17h15-18h45 et 19h-20h30) permet de nous adapter à nos différents publics (salariés ou non) et à leurs contraintes horaires d'ordre professionnel ou familial. Les apprenants ont ainsi la possibilité de combiner les horaires sur la semaine.

Il faut noter que, comme les années précédentes, l'ASTI a proposé, en plus des cours de français traditionnels, quelques cours à caractère plus professionnel avec comme thème cette année « La Restauration ».

L'accueil et les inscriptions :

Le premier accueil, au moment des périodes d'inscription, consiste à évaluer le niveau de français écrit et oral des nouveaux venus ainsi que leurs attentes afin de les orienter vers le groupe qui leur correspond. Ce premier contact est très important car il détermine souvent l'assiduité de l'apprenant. Un document de bienvenue expliquant le fonctionnement des cours ainsi qu'un programme pour le cursus débutants, traduits en de nombreuses langues, sont remis. Ceci facilite ce premier contact en permettant de surmonter la barrière de la langue.

L'organisation pratique des cours

La gestion des présences

L'ASTI reçoit plus de demandes d'inscriptions aux cours qu'elle ne peut accueillir d'apprenants, du fait du nombre de salles disponibles. Nous avons donc constamment des listes de personnes en attente de pouvoir suivre un cours, d'où la nécessité de suivre les présences, pour permettre le remplacement de personnes qui n'assistent plus au cours par de nouveaux apprenants.

Ce relevé de présences permet également de pouvoir délivrer à la demande des certificats qui peuvent, dans certains cas, être très importants pour les étrangers.

Le cahier de coordination

Un cahier de coordination est laissé dans chaque salle. Il est demandé à tous les formateurs de le remplir à la fin de chaque cours. Cet outil s'est par le passé avéré très utile. Il permet notamment de voir les thèmes abordés par les autres formateurs, d'échanger des informations sur les outils pédagogiques utilisés, etc...

Les temps de rencontres :

Différents temps de rencontres sont proposés tout au long de l'année :

Des repas conviviaux sont organisés à chaque fin de trimestre, auxquels sont conviés les apprenants mais aussi leurs familles, les formateurs ainsi que tous les autres membres de l'ASTI. C'est un moment privilégié où tous les groupes de niveaux se décroissent. C'est aussi l'occasion pour les différents intervenants de l'association de se rencontrer.

Des sorties ou activités culturelles sont organisées par des formateurs ou des référents d'accueil en cours d'année. Ainsi :

- accompagnement à la bibliothèque municipale, présentation des outils disponibles du département autoformation en liaison avec le personnel de la bibliothèque.
- visite du musée d'Aquitaine
- exposition "Paroles d'Afrique" au musée ethnographique.

L'ÉQUIPE

Une équipe de formateurs, tous bénévoles :

Elle est composée de plus de 40 personnes, chaque formateur assurant, au minimum, un cours d'1h30 par semaine. La plupart des cours sont assurés par des binômes de formateurs, ce qui permet une prise en charge plus individualisée des apprenants. Un groupe de niveau comprend donc a minima quatre formateurs bénévoles, un par soir sur quatre jours. Nous trouvons parmi les bénévoles des étudiants, des travailleurs, des demandeurs d'emploi ou encore des retraités.

Certains formateurs sont des étudiants de l'université déjà formés ou en cours de formation en : master FLE, licence sciences du langage, licence sciences de l'éducation. Ces étudiants apportent un enrichissement intéressant pour l'activité des cours de français et d'alphabétisation grâce à leur savoir théorique. Ces étudiants ou ex-étudiants en retirent une expérience concrète et une première connaissance des populations concernées, ce qui leur permet d'appliquer les notions théoriques acquises dans leur cursus universitaire.

Cinq coordinateurs:

Depuis la rentrée 2012, cinq coordinateurs encadrent l'activité des cours de français à l'ASTI. Ils sont tous les cinq chargés de l'organisation générale (inscriptions, recrutement des bénévoles, relations avec le Bureau de l'association au sein duquel ils sont représentés, gestion des pages 'Cours de français' du site internet, questions pédagogiques, documentation et organisation matérielle).

Quatre de ces coordinateurs sont référents d'accueil et assurent la permanence chaque soir de 17h à 20h. Pour eux il s'agit de s'assurer du bon déroulement des cours (ouverture et fermeture des locaux et des salles, orientation des apprenants, gestion des présences et des absences, proposition de supports pédagogiques aux formateurs); mais aussi de recevoir les visiteurs extérieurs qui se présentent à l'ASTI.

La communication au sein de l'équipe

Les réunions de formateurs - Elles réunissent tous les formateurs, trois fois par an. Elles permettent un échange autour de leur activité.

Les réunions de coordination – Les cinq coordinateurs se réunissent tous les mois pour assurer le suivi de l'action et en rendre compte au bureau.

Les casiers - Tous les formateurs qui le souhaitent disposent d'un casier à leur nom dans le bureau de l'ASTI, mais la plupart des informations circulent par courriel.

Le site internet - Le site de l'asti www.astibordeaux.org permet de se tenir au courant de l'actualité de l'association en général, et des cours de français et d'alphabétisation en particulier.

LE PUBLIC ET LA FRÉQUENTATION

Comme l'année dernière, nous constatons la présence de beaucoup d'hispanophones espagnols mais surtout résidents étrangers installés souvent depuis plus de 10 ans en Espagne (Afrique du nord et Amérique du sud).

ANNÉE SCOLAIRE 2012-2013

318 inscrits
845 cours de 1 h 30
5350 présences
6,3 personnes en moyenne par cours

Eté 2013

81 inscrits, 2 niveaux, 2 groupes par niveau, soit 4 groupes par soir, 2 soirs par semaine
9 semaines de cours pour 499 présences, soit une augmentation d'activité d'environ 10% par rapport à l'été précédent. 9 personnes en moyenne à chaque cours.

Octobre à décembre 2013

144 inscrits à la rentrée. 2300 présences lors de 267 cours, soit 8,6 en moyenne par cours.

Rentrée 2013

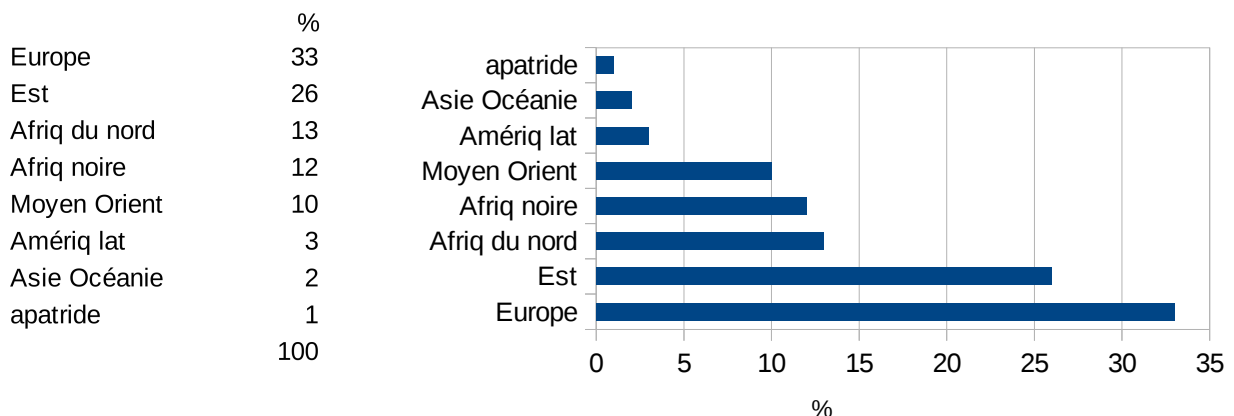
Âge des apprenants :

40% de moins de 30 ans et 56% de 30 à 60 ans.

Répartition des apprenants par sexe :

Les cours proposés sont mixtes. L'ASTI a accueilli cette année 65% d'hommes et 35% de femmes.

Répartition des apprenants par origine géographique :



Au total 47 nationalités.

La demande d'inscription étant largement supérieure aux capacités d'accueil de l'ASTI, les inscriptions sont périodiquement mises à jour. Les personnes qui n'assistent plus aux cours sont désinscrites, permettant ainsi l'inscription de nouveaux apprenants qui figuraient sur la liste d'attente.

LA FORMATION ET LES ACTIONS PÉDAGOGIQUES

Le CLAP Aquitaine :

La formation est essentiellement assurée par le CLAP Sud-Ouest. Nous bénéficions tout au long de l'année de l'accès aux formations de cet organisme.

En novembre 2013, une formation spécifique a été proposée et suivie par 11 formateurs de l'ASTI, sur les thématiques suivantes :

- *Présentation du CLAP/CRI, centre de ressources et de formation.*
- *Enseigner le FLI (Français Langue d'Intégration) à l'oral*
- *Pratique des exercices de compréhension orale au moyen d'enregistrements*
- *Présentation de quelques méthodes FLI et FLE*

La formation interne :

Elle se fait principalement par le fonctionnement en binôme qui permet d'associer un formateur expérimenté avec un nouveau.

Le fond de ressources :

Il propose des outils pédagogiques et des documents didactiques prêts à l'emploi, en directe adéquation avec notre structure. Les formateurs disposent ainsi d'une grande variété de documents supports.

ÉTÉ 2013

Des cours ont eu lieu pendant les mois de juillet et août pour les personnes disponibles ne souhaitant pas arrêter, avec évidemment des regroupements de niveaux et une périodicité moins grande.

Ces cours d'été ont un succès croissant.

CONCLUSION

Nous tenons à ce que le cadre des cours demeure avant tout un espace de convivialité et d'échanges. Notre objectif est de donner des outils aux personnes immigrées afin qu'elles puissent mieux vivre en France. La diversité des origines culturelles dans nos cours permet de découvrir l'altérité et de favoriser les échanges des cultures et des savoirs.

L'équipe des formateurs accompagne les apprenants dans leur démarche d'insertion.

LES PERMANENCES JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

Ces permanences s'inscrivent dans l'objectif de l'ASTI de Bordeaux de favoriser l'insertion dans la société française des personnes immigrées et de leurs familles, de leur offrir les chances d'une intégration réussie.

A terme, il s'agit de leur permettre d'acquérir une réelle citoyenneté par l'accès aux droits qui passe par la maîtrise des codes culturels, administratifs et juridiques de notre société.

LES PERMANENCES CONSACRÉES AU CONSEIL JURIDIQUE

L'organisation

Notre structure propose à notre public un soutien juridique à raison de 2 permanences juridiques par semaine : le mercredi de 18h30 à 21h30 et le samedi de 10h à 12h. Une quinzaine de bénévoles participent à cette activité de soutien juridique.

Le public

- des Français «de souche» ou d'origine étrangère qui ont besoin d'être soutenus dans leurs démarches administratives, ou qui souhaitent connaître les procédures à suivre afin de recevoir des membres de leur famille ou épouser un étranger
- des étrangers installés régulièrement en France qui nous consultent pour le renouvellement de leur titre de séjour, leur changement de statut, la procédure de regroupement familial ou les possibilités d'acquisition de la nationalité française...
- des demandeurs d'asile que nous soutenons pour remplir leur demande ou faire un recours
- des étrangers de passage qui s'informent sur la législation française relative à l'entrée et au séjour.

Il est important de signaler que les personnes recourant aux services de l'ASTI sont dans des situations économiques et sociales difficiles et précaires ; la majorité vit soit à Bordeaux (quartier St Michel, St Jean, les Aubiers, Bacalan...), soit dans la CUB (Talence, Mérignac, Bègles, Lormont, Cenon...) dans les quartiers les plus défavorisés, où le logement est le moins cher. C'est là aussi que les accueille leur réseau de compatriotes.

Trois quarts des personnes venant à l'ASTI Bordeaux demeurent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Quelques personnes viennent de plus loin, soit du département de la Gironde (du Médoc par exemple) ou d'autres départements de la région (Lot-et-Garonne par exemple)

Les demandes

Parfois elles sont précises : information sur des procédures, aide à la rédaction d'un courrier... Mais souvent il s'agit d'abord d'identifier les attentes et besoins de la personne et pour cela franchir des difficultés qui ne sont pas seulement liées au barrage de la langue.

Il nous faudra avant tout établir la confiance, puis extraire des propos les informations utiles, les ordonner, analyser la situation pour envisager avec eux des solutions qui peuvent être multiples, en donner les composantes afin que le demandeur dispose d'éléments pour décider de la piste à suivre. Il restera à l'accompagner dans la voie choisie.

La fréquentation très importante est toujours en augmentation. Au cours de l'année 2013 nous avons assuré plus de 1461 entretiens (1266 en 2012) correspondant à environ 884 personnes (789 en 2012), lors d'une centaine de permanences.

A signaler au dernier trimestre 2013 un afflux de personnes, lié au dysfonctionnement du nouveau dispositif d'accueil en préfecture.

En effet, la préfecture de la Gironde a institué une prise de rendez-vous pour tout dépôt de dossier. Toute demande de renseignement ou de renouvellement de récépissé doit être faite par internet ou téléphone ; la liste des pièces à fournir selon la situation de la personne est à chercher sur le site de la préfecture.

De plus, les difficultés/impossibilités que cela présente pour nombre de personnes que nous rencontrons nous ont amenés, à défaut de procédure mieux adaptée, à servir d'intermédiaire en utilisant une adresse courriel dédiée de l'Asti, créée pour la circonstance.

Analyse des premières demandes au 31/10/13

Age, sexe des personnes

Plus des 2/3 des personnes qui viennent aux permanences sont des hommes

De même près des 2/3 de l'ensemble des demandeurs ont plus de 30 ans

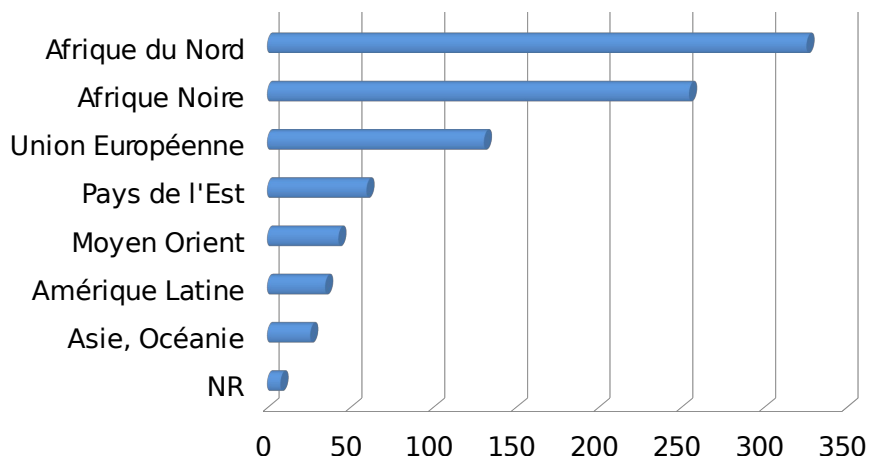
Age et sexe	16/18	19/25	26/30	31/60	> 60	NR	total
H	7	43	77	354	15	18	514
F	5	24	40	160	13	7	249
total	12	67	117	514	28	25	763
%total	2%	9%	15%	67%	4%	3%	100%

Nationalité des personnes

78 nationalités sont représentées.

4 nationalités (Maroc, Algérie, Sénégal, Bulgarie) représentent plus de 50% des personnes venant aux permanences juridiques.

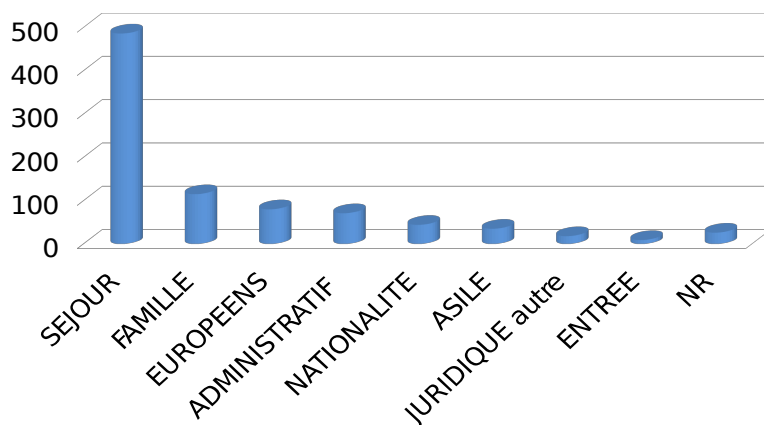
	nbre	%
Afrique du Nord	326	37
Afrique Noire	255	29
Union Européenne	131	15
Pays de l'Est	60	7
Moyen Orient	43	5
Amérique Latine	35	4
Asie, Océanie	26	3
NR	8	1
	884	100



Problèmes rencontrés:

Regroupement des motifs principaux

	nbre	% 2013	% 2012
Séjour	486	55	45
Famille	115	13	13
Européens	80	9	10
Administratif	71	8	11
Nationalité	44	5	6
Asile	35	4	5
Juridique autre	18	2	5
Entrée	9	1	5
NR	26	3	1
TOTAL	884	100	100



Plus de la moitié des demandes sont liées au droit de séjour, ce poste en forte augmentation recouvre des situations diverses :

- papiers périmés ou sans papiers ou titres de séjour CE d'un autre pays
- nouvellement arrivé ou en France depuis de nombreuses années
- étudiants : non renouvellement, changement de statut
- travailleurs ou non travailleurs sans papiers
- ressortissants européens ou pays tiers...

13% des demandes sont liés à la situation familiale :

- regroupement familial
- conjoint français
- parent d'enfant français...

puis 3 postes en légère diminution par rapport à 2012 :

- 9% liés à des problèmes concernant des Européens
- le droit au séjour du communautaire ou de sa famille: ressources, assurance
- questionnement sur le droit au travail et son accès

Beaucoup d'Européens en régime transitoire mais aussi de plus en plus de communautaires à part entière.

8% liés à des problèmes avec l'administration (Caf, Cnam, Pôle emploi...)

essentiellement problèmes liés à la reconnaissance des prestations ou droits sociaux : CMU, AME , AAH, allocations familiales, RSA ...

problèmes de police parfois

5% liés à la nationalité

- recours ou demande après dossier ajourné

Enfin 4% liés à l'asile

- essentiellement des demandes de réexamen

et 1% lié à l'accès sur le territoire

- questionnement sur l'obtention des visas ...

Doit également être souligné l'important travail fait en aval :

- Accompagnements en préfecture, auprès des services sociaux
- Contacts avec les partenaires
- Recherches juridiques, rédaction de lettres, recours ...
- A signaler également une cinquantaine de demandes de renseignements en provenance du site de l'Asti. Nous ne disposons pas toujours des données suffisantes sur la situation de la personne, dans ce cas :
 - soit nous répondons de manière générale
 - soit nous leur conseillons de passer à une permanence s'ils habitent en Gironde ou nous les orientons vers des associations de défense des étrangers proches de leur domicile.

Les outils

Quand nous arrivons à l'Asti nous ne sommes pas tous des juristes chevronnés surtout en matière de droit des étrangers.

- Pendant quelques mois les entretiens se font à plusieurs et avec un "ancien".
- L'Asti assure des formations de base (ouvertes à d'autres associations)
- De plus, plusieurs d'entre nous ont pu suivre les formations très complètes du GISTI et de la FASTI.
- Nous disposons d'une documentation abondante dont le dictionnaire permanent et la documentation du Gisti...
- Nous pouvons faire appel à l'expertise d'une avocate honoraire
- Enfin une réunion mensuelle de l'équipe des permanenciers permet d'examiner les situations les plus difficiles et les solutions juridiques font l'objet d'informations et d'explications.

Le contexte juridique

Peu de textes marquants :

* asile : Règlement du 26 juin 2013 dit « Dublin3 » établissant les mécanismes de détermination de l'état membre de l'UE responsable de l'examen d'une demande d'asile

* mineurs isolés étrangers (MIE) : Protocole Taubira du 31 mai 2013 entre l'état et les départements et circulaire du 31 mai 2013 relative aux modalités de prise en charge et à l'évaluation des MIE qui doit être réalisée sur une période de 5 jours dans le département où se trouve le jeune et avec l'aide d'un financement apporté par l'Etat au département..

* étudiants : la loi du 22 juillet 2013 prévoit la délivrance d'un titre de séjour pluriannuel pour les étudiants préparant un diplôme au moins équivalent au master (L 313-4) .

* nationalité : deux décrets du 30 août 2013 sur la naturalisation assouplissent légèrement les conditions posées .

* Europe :

-règlement du 26 juin 2013 : rétablissement des contrôles possibles aux frontières à l'intérieur de l'espace Schengen pour une durée limitée et dans certains cas exceptionnels ;

- le 1 juillet 2013 : entrée de la Croatie dans l'UE avec une période transitoire de deux ans pour l'instant ;

- le 31 décembre 2013 : fin de la période transitoire pour les Roumains et les Bulgares

* sur les étrangers en situation irrégulière

Le bilan de l'application de la circulaire Valls de régularisation du 28 novembre 2012 fait apparaître que les critères restrictifs visant à empêcher tout mouvement important de régularisation ont rempli leur objet : les régularisations enregistrées sont en nombre très limité.

En novembre 2013, M. VALLS a annoncé 16 600 régularisations dont 81% de parents d'enfants scolarisés (pour mémoire la circulaire Sarkozy de 2006 avait permis la régularisation de 22 018 parents d'enfants scolarisés). Pour le reste à peine plus de 3000 travailleurs et jeunes scolarisés ont été régularisés ; de nombreux étrangers sont ainsi maintenus dans les marges de notre société alimentant le marché des travailleurs non déclarés.

L'ASTI BORDEAUX a répondu à maintes demandes d'information, mais en raison des critères qui excluent de trop nombreuses personnes, peu de dossiers ont été effectivement déposés (17 dépôts ont abouti à 5 régularisations, le reste étant en attente de décision - et 7 dossiers sont en cours de constitution)

* l'accueil en préfecture :

- *Rappel : une circulaire du 4 décembre 2012 sur l'accueil en préfecture prévoit pour la demande d'asile la remise d'un premier récépissé de 6 mois renouvelable par 3 mois, et pour les demandes de titre de séjour un premier récépissé de 4 mois renouvelable par 3 mois.*

- Circulaire du 3 janvier 2014 a pour but l'amélioration de l'accueil

La multiplication des textes en la matière n'a pas de conséquences positives au contraire.

Voir plus loin dans **Groupe [Tem.Pref] – (témoignages en préfecture)** les dysfonctionnements de l'accueil en préfecture de Gironde.

Aucune réforme d'envergure du droit des étrangers n'a été réalisée et ne sont annoncées que des modifications de peu d'importance.

La politique de fermeture des frontières se poursuit. La précarisation de la situation des étrangers s'accroît.

Les formations données à l'ASTI

Les modifications continues de la réglementation relative aux étrangers et sa complexification font que tous les besoins de formation de tous les acteurs bénévoles de l'Asti et de ses partenaires sont quasi permanents.

L'Asti est également sollicitée pour participer à des réunions extérieures portant sur le droit des étrangers et les politiques migratoires.

Formation au droit des étrangers pour les bénévoles Asti et autres associations

Ces formations sont préparées par des membres de l'ASTI pour des bénévoles de l'ASTI et ouvertes à d'autres participants (partenaires, sympathisants, travailleurs sociaux...). Elles durent 1/2 journée et sont gratuites avec une libre participation aux frais.

En 2013, 3 séances :

samedi 6 avril 2013	entrée des étrangers en France
samedi 12 octobre 2013	asile
jeudi 7 novembre 2013	Dublin III

En moyenne 35 personnes ont suivi chacune des formations proposées, la formation de novembre s'est déroulée dans les locaux de la Cimade du fait de la non disponibilité des locaux de l'Asti .

Formation continue des bénévoles de l'Asti

Des réunions d'échanges et de formation d'une durée d'environ 2h30 à 3h ont lieu chaque mois en dehors des vacances d'été.

D'une part les bénévoles arrivant dans l'association demandent à être formés en droit des étrangers et d'autre part les modifications continuelles de la réglementation relative aux étrangers et sa complexification nécessitent des mises à jour régulières :

- rappel des publications sur le droit des étrangers
- nouveaux textes législatifs et nouvelle jurisprudence
- développement d'un point de droit
- études de cas pratiques rencontrés en permanences

Ces réunions mensuelles de formation des bénévoles se sont déroulées pendant toute l'année 2013 . Elles concernent une dizaine de bénévoles en moyenne.

LES PERMANENCES ADMINISTRATIVES

Instaurées depuis plus d'une dizaine d'années, les permanences administratives ont pour mission de compléter l'action des permanences juridiques et permettent de résoudre tout problème dont la finalité n'aboutit pas à une demande de titre de séjour. Elles se déroulent le lundi après-midi de 14 heures à 16 heures. Elles ont été assurées au cours de l'année 2013 par 2 bénévoles aidés ponctuellement par deux personnes. Les permanenciers administratifs forment une équipe soudée, ce qui leur permet de se compléter efficacement.

En 2013, 184 usagers ont été reçus et 324 entretiens effectués. Certaines personnes viennent régulièrement et ont leurs correspondances suivies hebdomadairement.

Les usagers sont des étrangers ou des Français naturalisés. Pour les droits liés à un titre de séjour, les étrangers sans papiers sont orientés tout d'abord vers les permanences juridiques .

Les entretiens concernent :

- pour une part l'accompagnement dans les démarches administratives courantes :
 - accès aux soins : CMU, AME, mutuelle complémentaire...
 - prestations familiales et sociales : CAF...
 - logement - bailleurs sociaux
 - aide-juridictionnelle
 - déclarations de revenus : particuliers, auto-entrepreneurs...

Ce travail s'accompagne d'un rôle d'écrivain public qui va de l'écriture d'une simple lettre à l'élaboration d'un CV ou d'une lettre de motivation.

- d'autre part l'aide au règlement de litiges avec les administrations et organismes privés
 - versements de prestations suspendus
 - frais médicaux et hospitaliers
 - dossiers de surendettement
 - impayés bancaires

Un contact téléphonique avec les organismes concernés permet souvent de clarifier une situation incomprise et d'amorcer son règlement.

Des rencontres avec les partenaires institutionnels donnent aux permanenciers une meilleure connaissance de la législation en vigueur et facilitent les échanges.

- sans oublier la mise en relation avec des organismes caritatifs ou des associations d'aide aux étrangers.

Par leurs conseils, les permanenciers familiarisent les usagers aux subtilités de l'administration française.

L'écoute bienveillante et l'attention portée à chaque situation personnelle permettent de rassurer et d'encourager les personnes reçues dans leurs démarches.

Leur contact est pour les permanenciers une source d'enrichissement personnel.

LE SERVICE DE DOMICILIATION

En 2013 l'ASTI bénéficie de 2 agréments préfectoraux pour la domiciliation :

- L'agrément pour la domiciliation des demandeurs d'asile, obtenu en septembre 2005 et renouvelé pour la seconde fois pour une période de 3 ans par arrêté préfectoral du 21 septembre 2011.
- L'agrément pour la domiciliation des personnes sans domicile stable dans le cadre de la circulaire du 25 février 2008 délivré par arrêté préfectoral du 3 mars 2011 (et renouvelé le 19 juillet 2013).

Cette activité est en grande partie gérée par la secrétaire en particulier pour l'enregistrement du courrier, la gestion des domiciliations dites Cerfa, le contrôle des fiches de domiciliations, la gestion des courriers dits PND (pli non distribuable) pour les courriers reçus pour les non domiciliés, l'archivage des courriers non retirés et les enregistrements d'éléments en vue de statistiques ainsi que l'élaboration de celles-ci.

La distribution du courrier est faite par les intervenants bénévoles des permanences juridiques ou par la secrétaire le jour de la permanence administrative.

Quelques chiffres :

	Nb de dossiers	courriers	Passages avec retrait	Passages total
Fiches nouvelles créées en 2013 avec courrier	79	638	234	
Fiches nouvelles créées en 2013 sans courrier	42	0	0	
Fiches refaites en 2013 avec courrier	192	5034	1962	
Total 2013	313	5672	2196	4200
Comparatif 2012	408	6077	2110	4200
Comparatif 2011	480	5056	1801	3600
Comparatif 2010	173	2963	750	1500

En 2013, comme en 2012, nous avons dû limiter les domiciliations aux seuls usagers de l'ASTI ce qui influe sur le nombre de dossiers. Cela ne se fait pas sans douleur car les personnes qui viennent ne comprennent pas notre refus surtout quand ils nous sont adressés par un organisme officiel type CAIO ou CCAS.

Par contre le nombre de courrier est stable par rapport à 2012 ainsi que le nombre de passages.

La répartition par sexe montre une prédominance d'hommes (82%) et la répartition par âge montre que 76% des domiciliés ont entre 31 et 60 ans avec 20% de plus jeunes et 4% de plus âgés.

Au total 51 nationalités sont représentées.

Répartition des personnes domiciliées par regroupement d'origines géographiques.

nombre de personnes	2013	2012	2011
Europe	113	148	189
pays de l'Est	30	43	34
Moyen Orient	8	19	19
Afrique du Nord	79	94	114
Afrique noire	49	55	72
Amérique latine	2	3	2
Asie et Océanie	31	43	46
non renseigné	1	3	4
	313	408	480

Principales nationalités des personnes domiciliées

Nationalité	Top 10 2013	2012	2011
ALGERIENNE	15%	17%	16%
ESPAGNOLE	11%	7%	5%
BULGARE	10%	13%	22%
MAROCAINE	9%	5%	6%
PORTUGAISE	8%	7%	3%
CONGOLAISE	3%	3%	4%
ROUMAINE	3%	4%	6%
SENEGALAISE	3%	3%	2%
SRI LANKAISE	3%	6%	4%
CHINOISE	2%	3%	3%
KOSOVARE	2%	3%	2%
Autres nationalités	31%	29%	23%
total	100%	100%	100%

Ces chiffres montrent bien l'incidence des mesures prises par l'ASTI fin 2011 et maintenues en 2013 sur la diminution des domiciliations de Bulgares et Roumains ; il faut noter l'augmentation non négligeable des Espagnols et Portugais.

Dans les faits, nous nous trouvons toujours confrontés à des rejets de demandes de domiciliation de nombreuses personnes par les services institutionnels dont c'est la mission. Ils optent pour une interprétation très restrictive des textes en vigueur et renvoient vers les associations des personnes qui, sans domicile fixe parce que logées chez l'un ou chez l'autre ou à la rue, sont dans l'incapacité de prouver « leur lien avec la commune ». C'est le principal motif de refus de leur part. Or, pour certains, c'est une question vitale : sans domiciliation, pas de possibilité d'ouvrir un compte bancaire et donc d'avoir un travail quand bien même un contrat leur est proposé. Ces positions fermes ont été clairement réaffirmées devant le Comité de Pilotage du 9 octobre 2013 où se trouvaient réunis des représentants de la DDCS (préfecture), de différents CCAS de la CUB et d'associations agréées dont l'ASTI.

Pour notre part à l'ASTI, nous en sommes venus, outre des échanges téléphoniques avec ces institutions, à instaurer un système de fiches par lesquelles nous réorientons vers elles des personnes dont nous apprenons, après quelques questionnements, qu'elles ont effectivement un lien avec la commune (inscription à Pôle Emploi, logement en foyer etc. à Bordeaux). Et arrivons parfois à obtenir gain de cause en joignant à ces courriers les photocopies des preuves apportées.

La domiciliation est l'un des droits fondamentaux de la personne et nous faisons tout pour qu'il soit respecté. En effet, comme il a déjà été dit, les associations n'ont pas les moyens de gérer toutes les demandes qui leur sont formulées.

A noter que la demande d'audience adressée au Préfet en janvier 2013 à propos de ces difficultés de domiciliations, et redéposée auprès de son Secrétaire Général en septembre 2013, est restée sans suite.

LES LIENS AVEC LA FASTI

Depuis toujours, l'ASTI Bordeaux entretient des liens étroits avec la FASTI et s'implique dans diverses actions d'envergure nationale. Cette année nous avons :

- participé à la **Commission Nationale Femmes** : c'est une militante de Bordeaux qui en a assuré la responsabilité jusqu'à la fin de son mandat mais elle continue à participer à cette commission.
Cette commission permet d'échanger sur les difficultés rencontrées dans les ASTI pour l'obtention de papiers pour les femmes migrantes, de mutualiser nos réponses. Les ASTI qui participent à la Commission ont des actions spécifiques ou des permanences spécifiques pour les femmes (sauf l'ASTI Bordeaux qui envoie les femmes vers la Maison des Femmes, Promofemmes, IPPO ... lorsque cela est nécessaire) . Nous échangeons aussi sur les actions culturelles et avons des temps de formations dans nos rencontres.
- participé à la **commission séjour** qui travaille sur l'accès des étrangers à leurs droits (aide juridique, accompagnement administratif, soutien et orientation sur les questions relatives au logement et à la santé) et propose régulièrement un bilan des actualités juridiques et politiques.
- Participé à des **rencontres « Regards Croisés »** rencontres qui ont lieu avant une commission nationale

Les liens de la FASTI reposent aussi sur la parution mensuelle d'un **journal Ouvrons les Frontières (OLF)** qui rend compte de la vie du mouvement : les actions, les mobilisations nationales ou provinciales et propose des textes sur les sujets d'actualité ou sur nos revendications, complétés par **la lettre électronique d'informations du mouvement ASTI** qui rend compte des actions de la FASTI, des mobilisations et de la vie des commissions. Enfin la parution de **KWADO** revue de la Commission Nord Sud.

La FASTI a également mis en place un mail dédié pour les ASTI, une page Facebook et réactualisé son site.

Les orientations du mouvement sont périodiquement (tous les 2 ans) réaffirmées et approfondies par les Congrès. Le dernier s'est tenu au Havre en mai 2013

Ce congrès avait pour mot d'ordre : « **Liberté de Circulation, Liberté d'Installation** »

« Le mouvement des ASTI souhaite que la FASTI continue, par son travail et ses engagements, à montrer que la liberté de circulation et d'installation ouvrira des opportunités de luttes pour les droits humains fondamentaux et les droits sociaux tant au sud qu'au nord, mais surtout que cette ouverture des frontières, cette liberté d'aller et venir, de s'établir, portent en elles les possibilités de la construction d'une société inclusive » (extrait de la motion d'orientation)

Il a ainsi :

- **réaffirmé nos objectifs politiques** : régularisation des sans-papiers, citoyenneté de résidence (détachée de la nationalité) pour tous, droit de vote et d'éligibilité à toutes les élections, droit d'asile pour toutes et tous, lutte pour la liberté de circulation et d'installation, et contre les effets délétères des politiques de fermeture des frontières, suppression des politiques racistes et xénophobes,
- **défini les engagements de la FASTI (voir la liste complète sur la motion)**

produire un travail d'analyse et de contre analyse des discours sur les migrations, les rapports nord sud, les préjugés ...

repenser la citoyenneté en dehors de l'espace de l'Etat nation

s'interroger sur les concepts de sud, repenser les rapports de domination entre les pays dominants et les pays exploités

poursuivre la lutte pour l'égalité des droits, les campagnes contre l'Enfermement...

réaffirmer sa solidarité active avec les luttes autonomes des mouvements de sans papier et des immigrés

maintenir, en matière de droits des femmes, la lutte pour la protection effective de toute femme victime de violence, l'élargissement des conditions d'accès à l'asile ou à la résidence aux persécutions et violences subies spécifiquement par celles-ci (excision, mariage forcé, viol, persécution en raison de l'orientation sexuelle), l'autonomie juridique.

Les liens entre ASTI et FASTI sont indispensables : ils renforcent l'importance du mouvement des ASTI permettant à ce dernier de garder son indépendance d'action, sa capacité d'analyser les changements de la société et de redéfinir des enjeux et des stratégies pour répondre à ces évolutions. Ces liens permettent aussi aux ASTI d'avoir un poids plus important dans l'affirmation de leurs revendications concernant les étrangers.

LES REPRÉSENTATIONS EXTÉRIEURES

Représentation dans des Associations

L'ASTI est représentée dans diverses associations :

Le CLAP (Comité de Liaison des Acteurs de la Promotion) assure la formation des bénévoles qui interviennent dans les cours de français.

La Maison des Femmes est un lieu pour toutes les femmes désireuses d'échanger avec d'autres femmes sur des questions qui les préoccupent.

La Halle des Douves regroupe les organismes et particuliers intéressés par la transformation de l'ancien Marché des Douves de Bordeaux en Maison de Vie associative et des habitants du quartier Capucins / St Michel / Ste Croix.

Représentation dans des Collectifs

PLANETE BASSENS 2013

Samedi 31 août 2013, de midi à minuit, Domaine de Séguinaud à Bassens, s'est tenue la 13ème édition de cette grande fête populaire de la rive droite.

Depuis 2001.

Planète s'installe tous les ans, le dernier samedi du mois d'août, dans une commune différente de la rive droite : Cenon, Lormont, Floirac et Bassens. Cette manifestation se donne pour objectif l'expression interculturelle et la reconnaissance réciproque, la lutte pour l'égalité et contre les discriminations et l'intolérance, l'action associative en faveur de la citoyenneté, l'affirmation de solidarités locales et internationales.

Planète c'est un lieu d'échanges (débat citoyens, forums, palabres), un carrefour de cultures (spectacles vivants, arts plastiques, ateliers éducatifs) et un marché (alimentaire, artisanal, culturel).

Coorganisation.

Planète est une création du *Collectif pour l'Égalité des Droits* mais depuis plusieurs années la manifestation est organisée avec de nombreux partenaires institutionnels (la Mairie de la commune d'accueil, le Grand Projet des Villes, le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général de la Gironde, l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances, le Ministère de la Culture et de la Communication) et en coorganisation avec d'autres associations.

Depuis deux ans maintenant l'ASTI Bordeaux fait partie de la coorganisation de *Planète* aux côtés du *Collectif pour l'Égalité Des Droits* (avec qui l'Asti entretient des liens étroits et anciens) et d'*O2 radio* (la radio associative des hauts de Garonne installée à Cenon).

De midi à minuit, sans interruption.

Cette année encore, sur le bel espace du domaine de Séguinaud, *Planète* a proposé de nombreux lieux de rencontre et de partage :

- le village associatif rassemblant des associations et organisations de Bassens ou d'ailleurs, militantes, culturelles, sportives, de loisirs... et des artisans.
- des ateliers : calligraphie, boxe, planétarium, sculpture...
- des expositions : découpages, photos, peintures...

- des débats : un sur la santé et l'autre sur les droits des étrangers.
- une restauration : assurée par 3 associations proposant de la cuisine africaine, libanaise et basque.
- des buvettes.
- et la scène : chant, rap, hip hop, rock, musiques du monde, soul...

Mobilisation.

Cette participation dans la coorganisation de *Planète* a mobilisé une quinzaine de personnes de l'*Asti*. Elles ont assisté de façon assidue, aux nombreuses réunions de préparation au sein des deux commissions : *logistique* (relation avec les services techniques des communes partenaires, équipement de la scène, tentes, stands, restauration, buvettes, village associatif...), *programmation* (concerts, débats, ateliers, animation, communication...) et aux réunions de *coorganisation*. Elles n'ont pas chômé avant, pendant et juste après *Planète*, en collant des affiches, diffusant des flyers, montant les installations, participant aux débats, tenant des stands, accueillant le public, organisant le village associatif, démontant les installations et nettoyant le site.

Planète 2014.

Rendez-vous est déjà pris : **samedi 6 septembre 2014**, Esplanade François Mitterrand à **Lormont**.

GROUPE [TEM.PREF] – (témoignages préfecture)

Rappel de l'historique :

Ce groupe est né en réaction au constat, effectué dès juin 2010, d'un durcissement notable de la préfecture vis-à-vis de l'application du droit des étrangers et de l'accueil qui était réservé à ceux-ci aux guichets de la préfecture.

Ce sont 11 organisations ¹ qui ont constitué au final ce groupe de travail. Elles se sont rapidement fixé comme objectif de recueillir le plus grand nombre de témoignages circonstanciés en vue d'actions futures, notamment la production d'un rapport. Ce rapport, présenté lors d'une conférence de presse, valut au groupe d'être reçu de façon périodique par la préfecture pour « faire un point régulier sur les conditions d'accueil des usagers du service de l'immigration et de l'intégration ».

Rencontres entre le préfet et le groupe [Tem.Pref.] :

Après une 1^{ère} rencontre en décembre 2012, nous avons effectivement été conviés à 3 reprises en 2013 (janvier – avril – septembre) par le Secrétaire Général de la Préfecture.

Bilan de ces entretiens :

Nous avons eu dans un premier temps l'impression d'être écoutés et de pouvoir nous exprimer à peu près comme nous le voulions, remettant sur la table les points épineux qui perduraient.

Mais ces entretiens ont tous eu un dénominateur commun : l'écoute n'était suivie que de réponses standards – une grande réorganisation de l'accueil est prévue ; nous fonctionnons et fonctionnerons à moyens constants ; nous examinerons ce point ; nous en référerons aux services concernés etc. Dans les faits, nous attendons toujours les aménagements que nous souhaitons voir apportés.

¹ASTI Bordeaux – UD CGT 33 – CIMADE groupe local Bordeaux - Collectif Asile Bordeaux-Collectif de Soutien aux Travailleurs Sans Papiers Bordelais - Comité Tchétchénie Caucase Gironde – FSU 33 - LDH 33 – RESF 33 - Union Syndicale SOLIDAIRES 33 - l'Institut de Défense des Étrangers de Bordeaux - (participation d'Amnesty International).
Auquel s'est rajouté le Collectif pour l'Égalité des Droits

Il nous paraissait important de tenter de maintenir un lien avec les autorités administratives, mais le sentiment d'échanges vains s'accroissait au fil de ces réunions jusqu'à nous faire nous interroger sur leur sens et le bien-fondé de leur maintien.

Nouvelle organisation de l'accueil des étrangers :

Depuis le 15 octobre 2013, celle-ci a été mise en œuvre. L'accueil en préfecture a été supprimé au profit de prises de rendez-vous et d'envois des demandes par courrier. Seules sont reçues les personnes ayant une convocation. Un ou quelques agents non spécialisés dans le droit des étrangers sont parfois préposés à la distribution des formulaires.

Si ceux-ci, nécessaires à la constitution des dossiers, peuvent donc être retirés en préfecture, encore faut-il que les demandeurs sachent lesquels correspondent réellement à leur cas.

Sinon, la solution est de passer par Internet pour aller sur le site de la préfecture.

Que dire, de ce fait, d'un service public où l'on n'est plus reçu par des personnes compétentes pour obtenir des informations sur les démarches à accomplir, sur ses droits, sur l'état de son dossier ? La préfecture est l'Institution unique vers laquelle doit **obligatoirement** se tourner tout étranger pour tout ce qui concerne sa situation : elle ne joue donc plus son rôle.

Par ailleurs, très rapidement, la situation s'est trouvée bloquée. Les réponses de la préfecture aux demandes de rendez-vous postales ou aux sollicitations sur l'état des dossiers sont devenues rares ou données dans des délais inacceptables. Des demandeurs se sont retrouvés sans-papiers et/ou ont même perdu leur emploi en raison de ces retards.

Que dire, également, de la discrimination que suppose l'obligation de passer dans certains cas par Internet pour une population précaire ne pouvant éventuellement pas en disposer ou ne maîtrisant pour certains ni l'outil informatique ni une connaissance suffisante de la langue écrite française pour accéder à ses droits ? Sans compter que le site mis en place par la préfecture est non seulement peu lisible mais en constante « évolution » : des modifications y sont régulièrement apportées, changeant ainsi les « règles du jeu ». Associations et professionnels ont eux-mêmes du mal à s'y retrouver et subissent l'opacité totale qu'entraîne l'impossible communication avec la préfecture.

On peut donc avancer que non seulement le nouveau dispositif préfectoral n'a pas résolu les dysfonctionnements mais en a ajouté de nouveaux. Or il nous avait été présenté comme un vif souhait d'améliorer l'accueil des étrangers...

Le constat positif dont peut se prévaloir la préfecture est la disparition des files d'attente devant ses portes. Elles ne sont plus que « virtuelles » et ont cessé de défigurer le visage de la belle ville de Bordeaux.

Collectif M.I.E. (Mineurs Isolés Etrangers)

En raison de la poursuite du refus de prise en charge par les services dépendants du Conseil Général d'un certain nombre de mineurs isolés étrangers (MIE), un collectif d'associations et d'individus s'est constitué début 2013. Il regroupe la Cimade, RESF 33, la LDH, la FCPE, l'ASTI ...

Son objectif :

- dénoncer la situation faite à certains MIE qui se voient refuser l'assistance et la protection à laquelle ils ont droit en raison de leur situation, et s'interroger sur les modalités de leur prise en charge quand c'est le cas.
- protester contre des décisions de refus de contrat jeune majeur prises à l'encontre de certains jeunes lorsqu'ils arrivent à la majorité alors qu'ils ne sont pas autonomes.
- apporter aux uns et aux autres un soutien dans leurs démarches

Une conférence de presse a été organisée le 4 juin 2013 autour de ces thèmes.

A la suite de l'accord intervenu le 31 mai 2013 entre l'état et les départements qui définit de nouvelles modalités de prise en charge et d'évaluation des MIE, le collectif a demandé à rencontrer d'une part le Conseil Général, d'autre part le Centre d'orientation sociale (COS), association chargée par le CG de la mission d'accueil et d'évaluation des MIE.

Le 15 novembre 2013 : rencontre avec le COS qui a détaillé le processus d'évaluation des jeunes avant toute décision sur leur prise en charge ; dorénavant les MIE doivent se présenter au SAEMIE (service d'accueil et d'évaluation) qui se trouve Tour 6-Jardins de Gambetta à Bordeaux. Le collectif a fait part de ses observations critiques sur les refus de prise en charge et sur les modalités d'accueil.

Le 27 décembre 2013 : rencontre avec un membre du CG et des représentants du service enfance famille. Peu de réponses précises ont été obtenues sur les points qui font problème tels que le refus de prise en charge pour suspicion de majorité et non prise en compte des actes d'état-civil présentés - les stages proposés aux MIE qui pour certains ne débouchent sur rien et ne leur apportent aucun élément positif pour la régularisation de leur situation administrative à la majorité – pourquoi des refus de contrats jeunes majeurs pour des jeunes qui sont en cours d'intégration et pas encore autonomes et se retrouvent mis à la rue.

Lors de cette rencontre a été présentée la situation de 3 jeunes majeurs récemment mis à la rue et qui sont suivis par le collectif : le CG après avoir revu leurs dossiers a accepté de leur attribuer une aide financière d'un an renouvelable à condition qu'ils soient engagés dans un projet de scolarité ou de formation professionnelle.

LE RESF 33

L'Asti est membre du RESF 33 depuis sa création en 2005

LES CERCLES DE SILENCE

Depuis six ans, chaque dernier mardi du mois, entre le chevet de la cathédrale Pey Berland et la tour, de 18h30 à 19h30, un groupe se tient en silence pour manifester son refus de l'enfermement des étrangers dans les centres de rétention administratif (CRA).

Autres actions ou représentations

L'ASTI est souvent sollicitée pour participer à des débats, tables rondes ou bien animer des rencontres sur des thèmes où ses compétences sont reconnues. Nous essayons de répondre à ces invitations avec les intervenants les plus compétents.

Interventions lors de tables rondes, débats ou ateliers

Café associatif le samovar projection et débat autour des sans papiers (janvier)

Conférence de presse avec CDFA et Cimade sur la présentation du rapport sur les conditions d'accueil en France (février)

Présentation au CESER (Conseil économique social et environnemental régional) commission cadre de vie et solidarités par F. Alfos en mars sur le thème Aquitains d'ici et d'ailleurs : apports et enjeux des immigrations pour le développement de l'Aquitaine et assistance à la rencontre débat publique du 29 oct.

IEP de Bordeaux LAM : intervention au séminaire l'Etat face aux migrants (décembre)

Association des Sciences po DEKE AWA : projection et débat autour du film la pirogue (décembre)
Au zig zag café soirée slam avec Vincent Salmi (décembre)

Réunions partenaires institutionnels

- Participation au comité de pilotage organisé par la DDCS sur les domiciliations en octobre
- Participation aux 3 réunions du comité de liaison inter partenaires dit CLIP organisé par la Direction du Développement Social Urbain (DSU) de la mairie de Bordeaux
- Assistance au forum social organisé par la Mairie de Bordeaux
- Participation au séminaire «évolution de la politique de la ville » organisé par la Mairie de Bordeaux
- Participation aux sessions d'information proposées par
- la CPAM sur l'AME en janvier
- la Mission Emploi et la CAF sur les prestations familiales en avril
- la Mission Emploi et Infodroits sur le droit des étrangers en France en octobre

Partenaires opérationnels

Participations aux AG de Collectif égalité des droits rive droite, CLAP, Halle des Douves, maison des femmes et Promo-Femmes Saint Michel

Participations plus ponctuelles à des collectifs

Collectif girondin « droit de vote des étrangers 2014 » (mars)
Familles des demandeurs d'asile à la rue (juin)
Plateforme contre l'extrême droite et le fascisme (novembre décembre)
Squats conférence de presse et rv à la pref (octobre)

CONCLUSION

Nous concluons ce rapport d'activités en rappelant notre attachement à l'esprit de solidarité, et notre conviction que chacun a droit, en toute circonstance et quelle que soit sa nationalité ou son origine, au respect de sa dignité.

Ces principes doivent servir de fondement à la mise en place rapide d'une politique migratoire différente de celle menée ces dernières années, caractérisée par la fermeture des frontières, la précarisation volontaire de la situation des étrangers en France et la multiplication des expulsions. Les conséquences funestes d'une telle politique sont de plus en plus évidentes.

Nous mettrons en oeuvre toute notre énergie pour favoriser une évolution vers les principes de liberté de circulation et d'installation auxquels nous sommes attachés et qui seuls offrent une alternative permettant le respect des droits fondamentaux de toute personne.